Commune de PLOURIVO
Conseil Municipal du 28_09_2026
Délibération n° 2026-09-28 / 050

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212202337-20260928-DLB2026_050-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de PLOURIVO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 septembre 2026

Date de la convocation : 22 septembre 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 19 Présents : 17 Procurations : 2 Votes : 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Madame Véronique CADUDAL, Maire.
Présents : Mme CADUDAL Véronique, Maire ; M. LE POURSOT Loïc, Mme PRUDHOMME Catherine, M. POLLET Yann, Mme LE PIVERT Sylvie, adjoints ; M. BRICAGE Henry, Mme RICARD Lydie, M. LE GOFF Stéphane, Mme HAVET Frédérique, M. LEROY Frédéric, M. RIOU Vincent, Mme GUEGAN Elodie, Mme ROUXEL Madly, Mme GARNIER Caroline, Mme CAMPOS GULLOTTI Marion, M. ROLLAND Yan, M. ROUDAUT Jean-François, membres du Conseil Municipal,
Formant la majorité des membres en exercice.
Procurations : M. LE FLOCH Alain à M. LE POURSOT Loïc ; M. BLAYO Patrick à M. ROLLAND Yan.
Absents excusés : /
Secrétaire de séance : Mme RICARD Lydie.
Assistent également à la séance : Mme Hélène COLORADO, secrétaire générale, presse locale (Ouest-France, et la Presse d'Armor).

2026 / 050 – Subvention au titre de la répartition des amendes de police.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,
Suivant l'avis favorable de la commission finances,

- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental des Côtes d'Armor, l'attribution d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police, à son montant maximal, dans le cadre des travaux de sécurisation réalisés sur l'axe Lande Baston Penhoat ;
- **AUTORISE** Madame Le Maire, ou son représentant, à déposer le dossier de subvention et à signer tout document nécessaire à son instruction.

Le Maire,
Véronique CADUDAL

MAIRIE DE PLOURIVO (22 (Côtes-d'Armor))

Visa du secrétaire de séance :